

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0809 540 540 (numéro azur/tarifcation au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/caferuis-telechargements>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

✓ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 4151
○ Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat - Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole Supérieure de Praxis Sociale
Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2022-1208 du 31 août 2022
- Arrêté du 31 août 2022

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire (...). [Il] exerce ses missions et assume des responsabilités confiées par délégation ou mandat de la personne morale dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Il gère un ou plusieurs établissements ou services, dirige l'équipe de direction et des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles. (...) »

2. Le référentiel d'activités : articulées à 4 Blocs de compétences (BC), les activités attachées à l'exercice de la fonction relevant du CAFERUIS sont

- conduire une démarche prospective
- mettre en place une stratégie de développement du partenariat et du travail en réseau
- élaborer et piloter le projet d'établissement ou de service
- mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service
- diriger une équipe
- piloter la gestion des emplois et des compétences
- conduire la gestion des ressources humaines
- conduire la gestion économique et financière de l'établissement ou du service
- définir une politique d'investissement et de suivi de la logistique en lien avec le projet d'établissement ou de service

3. Le référentiel de compétences :

- BC 1 Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques
- BC 2 Définir et piloter le projet d'établissement ou de service
- BC 3 Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service
- BC 4 Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

La validation des quatre BC permet l'obtention du CAFERUIS.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE CAFERUIS

- justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an, en lien direct avec le diplôme
- la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Deux modes d'accompagnement coexistent :

- **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 euros TCC
- **l'accompagnement personnalisé** d'une durée de 13 heures
Coût : 1170 euros TCC

Déroulement

Pour l'accompagnement de droit commun, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur.

En 2022, **82%** des candidats que nous avons accompagnés, tous diplômes confondus, ont obtenu leur diplôme.